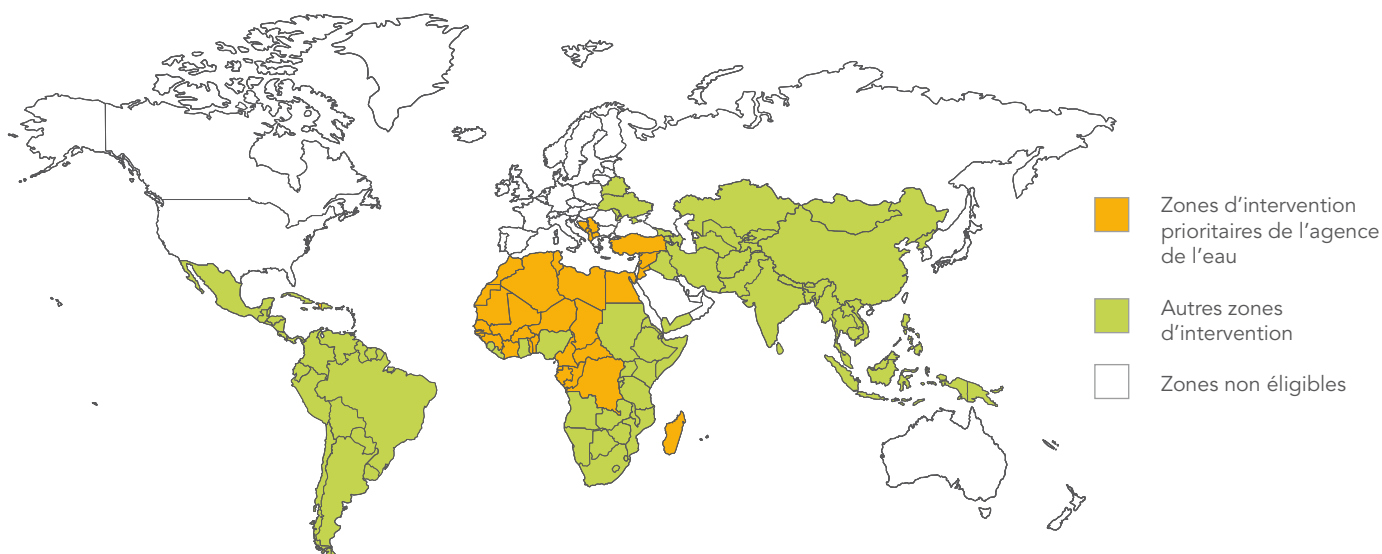


LES TERRITOIRES CONCERNÉS

L'agence de l'eau ouvre ses aides financières à l'ensemble des pays en développement et des pays émergents : pourtour méditerranéen, Afrique, Asie, Amérique latine... L'agence prospecte prioritairement en zone méditerranéenne et en Afrique francophone.



Partageons nos expériences

COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE OU TECHNIQUE



> L'agence de l'eau noue des partenariats institutionnels avec des organismes de bassin étrangers ou des États. Ces coopérations visent à **promouvoir la gestion concertée et partenariale de l'eau, à l'échelle de bassins versants**. Elle a également pour ambition de **partager aussi bien**

un savoir-faire technique et économique qu'un mode de gouvernance de l'eau qui a fait ses preuves en France.

> L'agence de l'eau développe ces projets en priorité sur le pourtour méditerranéen et sur l'Afrique francophone.

Ces collaborations favorisent l'émergence de projets de coopération décentralisée.

Les collectivités territoriales, les structures locales de gestion et autres acteurs de l'eau sont invités à se joindre à l'agence pour valoriser leurs savoir-faire.

ILS SE SONT MOBILISÉS !

Exemple d'une coopération institutionnelle et technique :



Maroc

Coopération entre l'agence de l'eau et l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa & Draa (Maroc)

Échange d'expérience et de savoir-faire sur des thématiques variées : mise en place d'un Schéma d'aménagement et de gestion intégrée des eaux (SAGIE), pratique de la concertation entre acteurs de l'eau, renforcement des dispositifs de redevance...

Les projets d'infrastructure issus du SAGIE sont mis en œuvre grâce à des projets de coopération décentralisée.

L'agence de l'eau, un partenaire à vos côtés !

- > Les **collectivités territoriales** s'engagent.
- > Les **associations** se mobilisent.
- > L'**agence de l'eau** vous soutient financièrement et techniquement.

Collectivités, 4 bonnes raisons de vous mobiliser :

- > La loi Oudin-Santini autorise les collectivités à utiliser jusqu'à 1% de leur budget pour la solidarité internationale ;
- > 70% des Français soutiennent l'application de cette loi ⁽¹⁾ ;
- > Grâce aux co-financements : 1 € investi = 5 € mobilisés ;
- > Des partenaires techniques vous appuient.

La coopération décentralisée est accessible à tous,
y compris aux collectivités de petite et moyenne taille.

(1) Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop en 2011 pour le ministère de l'écologie, les agences de l'eau et l'Onema.

Où se renseigner et déposer une demande d'aide ?

Les aides sont soumises à des conditions d'intervention. Pour tout projet, il convient de vous renseigner auprès de la délégation régionale dont vous dépendez :

Pour la coopération institutionnelle ou technique :

> DÉPARTEMENT DES DONNÉES, REDEVANCES ET RELATIONS INTERNATIONALES (DDRI)

Siège de l'Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse
2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél. : 04 72 71 27 68

Pour les projets de coopération décentralisée :

> DÉLÉGATION DE BESANÇON

Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES

Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION PACA & CORSE

Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

> www.eaurmc.fr



PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018

SAUVONS L'EAU !



**AIDES
FINANCIÈRES**
Rhône
Méditerranée
Corse

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- > COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- > ASSOCIATIONS
- > ACTEURS ÉCONOMIQUES
- > PARTENAIRES ÉTRANGERS FRANCOPHONES

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En cohérence avec les orientations de politique étrangère de la France, l'agence de l'eau mène des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau, l'assainissement, la lutte contre la pollution et la préservation des ressources en eau.

- > Elle soutient financièrement et techniquement des projets de **coopération décentralisée** portés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés des bassins Rhône-Méditerranée et Corse.
- > Elle apporte son expertise via des **coopérations institutionnelles ou techniques**.

Agissons sans plus attendre COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



9 800
personnes

meurent chaque jour de maladies hydriques dans le monde, faute d'accès durable à l'eau salubre et à l'assainissement.

780 millions
de personnes

n'ont pas accès à l'eau potable.

2,5 milliards

de personnes n'ont pas accès à l'assainissement.

> L'agence de l'eau invite toutes les collectivités territoriales des bassins Rhône-Méditerranée et Corse à **se mobiliser en développant des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement** avec des partenaires de pays en développement.

> La **mobilisation de nouvelles ressources financières**, même modestes, et la valorisation de la **riche expérience des collectivités et des associations** en matière de gestion de l'eau sont précieuses.

“ Agir sur l'eau et l'assainissement, c'est améliorer la santé publique. C'est aussi protéger les ressources naturelles et favoriser le développement socio-économique. ”

ILS SE SONT MOBILISÉS !

Exemple d'une coopération soutenue par l'agence de l'eau :



République Démocratique du Congo

Lutte contre le choléra par l'amélioration de l'accès à l'eau potable à Kalémie (170 000 habitants)

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (30 000 €)

Partenaires : Solidarités International, Agence de l'eau Seine-Normandie

Montant de la subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 120 000 €

Coût total du projet : 316 000 €

Coopération décentralisée : les aides financières de l'agence de l'eau

■ Qui peut être aidé ?

Les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats et les structures locales de gestion situés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse,

Les associations dans la mesure où un maître d'ouvrage d'un des bassins Rhône-Méditerranée et Corse s'implique dans le projet.

■ Quels sont les domaines d'intervention ?

L'alimentation durable en eau potable,

L'assainissement,

L'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau,

Les actions d'aide d'urgence,

Les actions de soutien au développement de la coopération décentralisée.

■ Quels financements peuvent être apportés ?

Pour les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage des bassins

► Taux de subvention

Travaux et mesures d'accompagnement
jusqu'à

50 %

Études jusqu'à

80 %

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Travaux d'amélioration d'accès à l'eau
et à l'assainissement



Construction d'un puits, mise en place d'un forage équipé d'une pompe à main, construction de latrines, actions d'aide d'urgence

Mesures d'accompagnement



Formation, sensibilisation à l'hygiène, comités de gestion

Études



Études préalables aux travaux, projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau, opérations de soutien au développement de la coopération décentralisée

Pour les associations

Travaux et mesures d'accompagnement : le taux plafond de subvention est de 40 %

Études : le taux plafond de subvention est de 65 %

■ Conditions d'éligibilité

Le montant de l'opération doit être supérieur à 3 000 € TTC.

Les aides sont plafonnées à 400 000 € par projet.

Toute demande d'aide financière doit être obligatoirement adressée via nos formulaires disponibles sur www.eaurmc.fr

L'agence de l'eau facilite l'émergence de nouveaux projets

À l'interface entre les acteurs du Nord et du Sud, l'agence de l'eau propose aux maîtres d'ouvrage intéressés :

- Des projets variés et adaptés aux attentes et aux capacités des collectivités ;
- Une mise en relation avec des partenaires de pays en développement ;
- Un accompagnement à la formalisation des projets.

Contactez le Département des données, redevances et relations internationales (voir coordonnées au dos du document).



UNE POLITIQUE
VOLONTARISTE
AU SERVICE DE
LA COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE

Aides financières

x 10 depuis 2009

Des objectifs à relever

Mobiliser davantage de collectivités

Consacrer **1 % du budget** de l'agence de l'eau, soit **5 millions d'euros**, d'ici 2015 pour des projets de solidarité internationale.

ILS SE SONT MOBILISÉS !

Exemple d'un projet conduit avec l'aide de l'agence de l'eau :



Nord Liban

Expertise apportée par l'agence pour la mise en place d'un contrat de rivière sur la Kadisha afin de préserver les ressources en eau.

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes (46 000 €)

Partenaires : Conseil général des Pyrénées Orientales, Conseil régional Languedoc Roussillon, CORAIL

Partenaires libanais : Établissement des eaux du Liban Nord, Fédération des municipalités de Bcharreh.

Montant de la subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 30 000 €

Coût total du projet : 127 000 €